

mur avec le plan d'un futur livre à venir – chapitre par chapitre – et sous le coup de la colère, j'ai tout jeté. Je le regrette un peu maintenant, mais je reprendrai tout si Olivier Nora remonte une structure et s'il me dit: viens me rejoindre. On verra à ce moment-là, mais cela peut prendre un temps fou. Car Olivier Nora n'est pas licencié. Il n'a pas encore eu son entretien préalable au licenciement. Il est toujours PDG et mandataire social de chez Grasset. Comme il est mandataire social, Olivier Nora est tenu au silence. Il n'a pas le droit de parler sous peine d'être licencié pour faute lourde. Donc, il est coincé. Il est obligé d'aller dans son bureau le matin, d'en repartir le soir. Cela s'appelle mettre quelqu'un au placard. Tant que cette décision perdure, Olivier Nora ne peut pas bouger et il est "kidnappé" dans son bureau. Puisqu'Olivier Nora ne peut pas parler, on parle à sa place, on explique les choses. En sous-main, il y a aussi Nicolas Sarkozy, l'ami de Vincent Bolloré, qui a toujours voulu se payer la tête d'Olivier Nora pour plusieurs raisons, notamment la publication d'un livre de Patrick Rambaud qui avait tapé très fort sur lui (*Chroniques du règne de Nicolas I^{er}*). Ce qui a mis Sarkozy dans une rage absolument noire.

Vous étiez réunis dans un groupe WhatsApp avec plus de 200 auteurs de chez Grasset. De diverses "obédiences"...

Nous sommes plus nombreux maintenant. Je crois qu'il y a un peu tout et n'importe qui... Des avocats, des juristes, d'autres auteurs. C'est une auberge espagnole. C'est la beauté de ce lieu. Beaucoup de gens n'ont aucun rapport les uns avec les autres. Par exemple entre BHL et moi, entre Alain Minc et Julien Delmaire. Ces différences de pensée, de personnalité sont la manifestation de ce qu'Olivier Nora avait réussi à faire: réunir des gens qui ne se seraient pas serrés la main dans un cocktail mais qui, là, ont fait front commun. Bolloré n'imaginait pas que ces petits connards d'écrivains parisiens se mettraient ensemble comme des ouvriers sidérurgiques pour dire "non" et "on se casse". On l'a fait.

Avez-vous écouté l'interview récente de Boualem Sansal sur France Inter qui se dit "super bien" chez Grasset? Interrogé sur la fronde des auteurs, il a dit: "Pourquoi ne sont-ils pas partis il y a quatre ans?" Vous avez envie de lui répondre? J'ai lu ce qu'il avait dit. Boualem, écoute-moi. Je sais que tu es allé en prison,

que tu es malade, que tu ne vas pas très très bien. Moi, je t'aime, tu es un ami, je t'ai toujours aimé. Je te trouvais courageux, un formidable écrivain. Je ne sais pas ce qui t'est arrivé, tu m'as toujours parlé des islamistes, toujours dit que tu étais contre Daech, comme moi. Maintenant, j'ai l'impression que tu en veux aux musulmans, je ne t'ai jamais entendu dire cela. Tu es devenu le "bon Arabe" de l'extrême droite qui te méprise, ne t'aime pas et se sert de toi. Ne me dis pas: je ne comprends pas ce que vous avez fait pendant quatre ans. Tu es plus intelligent que ça. Boualem, tu me rends extrêmement triste, mais je ne t'en veux pas. Tant pis pour toi si le million d'euros qui t'a été proposé te fait plus vibrer que les 100 000 euros de Gallimard qui t'a aidé, qui t'a protégé. Je ne me positionnerai jamais pour ou contre son livre, ce n'est pas mon problème.

Que faire avec les livres de chez Grasset qui sortiront à la rentrée?

Je ne termine jamais une rencontre littéraire sans expliquer aux lecteurs que les deux prochaines rentrées – été 2026 et janvier 2027 – seront les deux dernières d'Olivier Nora. Quand certains libraires me disent qu'il faut boycotter ces rentrées, je réponds: vous êtes du côté de Bolloré. J'ai une pensée toute particulière pour les 35 employés de chez Grasset qui ont un contrat et y travaillent encore. Parce que c'est invivable. Des gens de Bolloré sont entrés dans notre boucle WhatsApp, qui est devenue la "boucle de la honte" dans un article du JDD. Ils savent tout. Ils ont donné les infos au journaliste Pascal Meynadier (*secrétaire général du Journal du Dimanche et de JDNews, NdLR*) avec des captures d'écran de correspondances privées. On voit le numéro de téléphone privé de Vanessa Springora. Extraordinaire, elle est folle de rage.

Vous auriez imaginé, trente ans plus tôt, vivre une telle situation en France?

Je m'en veux pour une chose: ne pas avoir hurlé avant. Dès le moment où Vincent Bolloré était en train de mettre en place sa stratégie, son plan. On aurait dû immédiatement hurler quand les *Guignols* ont été supprimés, idem quand I-Télé est devenue CNews, quand le JDD a changé. Je trouve qu'on a laissé se mettre en place, une armée, un plan de guerre et aujourd'hui, on en fait les frais. Ça se termine avec le cinéma, la littérature. Ce qui me tue, c'est que la couverture jaune va mourir. Ça me rend fou.

Affaire Grasset: "On aiguisé nos couteaux"

Rapidement, nous avons été sollicités par des auteurs de chez Grasset", explique Stéphanie Le Cam, maîtresse de conférences en droit privé à Rennes et directrice générale de la Ligue des auteurs professionnels, syndicat qui représente 3 000 autrices et auteurs du livre.

Est-il simple pour les auteurs de quitter Grasset? Il convient de distinguer plusieurs situations. D'abord, les auteurs qui sont en cours de publication. Le manuscrit est en train d'être écrit ou a été remis mais le bon à tirer – la version finale avant de partir à l'imprimerie – n'a pas été signé. "Tous ceux-là peuvent, me semble-t-il, être l'objet d'une discussion autour du droit de divulgation." Soit le droit moral de porter à la connaissance du public son œuvre de l'esprit. "Si les auteurs ne veulent pas divulguer leur œuvre, personne ne peut les forcer à le faire. Ils pourront refuser d'actionner leur droit de divulgation qui a une valeur constitutionnelle absolue."

Le juge pourrait, dès lors, condamner l'auteur à verser une indemnisation à l'éditeur pour le préjudice qu'il lui fait subir. Comment le calculer? "Il y a de grandes chances qu'on lui demande de rembourser son avance. Pourrait-on aller au-delà? Moi, je n'y crois pas une seconde." Est-ce impossible de partir si le bon à tirer a été signé? "Les auteurs pourraient dire qu'il existe une atteinte au respect de l'œuvre. Qu'ils se retrouvent, malgré eux, associés à un catalogue porté par une ligne éditoriale radicalement différente d'avant la remise du manuscrit."

Les auteurs, comme Sorj Chalan-

don, qui n'ont pas de livre en cours, ni de contrat, peuvent partir, mais il reste la question des droits d'auteurs déjà cédés pour les livres précédemment publiés chez l'éditeur. "C'est plus compliqué", estime Stéphanie Le Cam. Il faut prouver la "défaillance" de l'éditeur. Par exemple, s'il ne paie pas l'auteur ou n'exploite pas l'œuvre de façon permanente et suivie. "Dans ce cas, vous pouvez obtenir une résiliation du contrat et une restitution des droits. Olivier Nora a fait son travail. Nous, on est sur autre chose", précise la juriste.

À savoir le changement éventuel de ligne éditoriale d'une maison d'édition. Et il n'existe pas de clause de conscience comme ce qui existe chez les journalistes. "On milite, nous, pour une clause de cession. S'il y a un rachat de la maison d'édition, ou de contrôle capitalistique et que cela est attentatoire à nos intérêts, là on pourrait partir."

"Si les auteurs ne veulent pas divulguer leur œuvre, personne ne peut les forcer à le faire."

Stéphanie Le Cam

Maîtresse de conférences et DG de la Ligue des auteurs

"Pas une mince affaire"

De même, certains auteurs avaient ajouté une clause *intuitu personae* à leur contrat d'édition. Le contrat est, dans ce cas, conclu en fonction de la personne. "Elles vont pouvoir l'actionner pour partir. Et les autres alors?" questionne Stéphanie Le Cam qui aimerait que le contrat d'édition devienne de facto *intuitu personae*. Plusieurs dossiers sont en train d'être montés. Rien n'est assuré. "Chaque cas est différent. Ce n'est pas une mince affaire. On ne sait pas si ça va marcher. On aiguisé nos couteaux et on va aller tailler des argumentations avec la plus grande rigueur intellectuelle et juridique possible", promet-elle.

J.Besn.



Stéphanie Le Cam est directrice générale de la Ligue des auteurs professionnels.

Épingle

Nous avons contacté la maison d'édition Grasset pour savoir si Olivier Nora était toujours en poste et avait déjà été convoqué à un entretien préalable de licenciement. Voici la réponse du service de presse par mail: "Olivier Nora est toujours en poste physiquement à date, il effectue son préavis et porte la rentrée littéraire. Il souligne que contrairement à ce qui a pu être dit, la décision de l'actionnaire n'est en rien imputable à Boualem Sansal."